La Dépêche Meulsonne

Numéro 38 SEPTEMBRE 2008

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les Amis du lavoir

Fête Patronale

Sortie pédagogique de la Maternelle

Fête de l'école

Brocante 2008

Le mot du Maire

Je reprend contact en cette fin de période estivale en espérant qu'elle vous a été profitable, bien que très contrastée quant aux températures et à l'ensoleillement.

L'événement majeur de ce mois de septembre reste cependant la Rentrée des classes et, pour les plus jeunes la révélation d'un monde inconnu. Cette découverte peut parfois générer quelques larmes vite séchées car chacun est très rapidement entouré et consolé par les enseignantes et le personnel assistant.

Cette rentrée est aussi celle du Conseil Municipal qui se met en ordre de marche pour définir ses priorités et les programmer pour les années à venir.

La première de ces priorités est de rétablir l'éclairage public dans la rue de Toul, car cette problématique avec ses pannes à répétition dure depuis trop longtemps. Après étude, le diagnostic est tombé, la vétusté du réseau expliquerait toutes ces pannes difficiles à cerner. Conscient de la gêne occasionnée aux riverains, nous allons nous employer à rendre fonctionnel aussi rapidement que possible ce secteur de la rue de Toul.

Il nous faudra ensuite attaquer ce que nous pourrions appeler nos objectifs du mandat : le transfert de la mairie dans le bâtiment du 14 rue de la Gare. Pour ce faire, nous avons contacté le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Conseil Général) pour établir un cahier des charges afin de lancer les procédures de consultation.

D'autre part, notre commune est dotée d'un P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) qui date et il devient nécessaire de le réactualiser et donc de procéder à une révision globale pour passer en P.L.U (Plan Local d'Urbanisme). C'est une opération qui dans ses objectifs, doit permettre d'organiser et de maîtriser l'espace, de prendre en compte les problèmes liés à l'environnement et de gérer au mieux les occupations des sols. C'est un processus de longue haleine, environ 2 ans, qui se fera conjointement avec les services du Conseil Général, un bureau d'études et auquel vous serez bien évidement associé.

Dans un tout autre registre, je me dois de féliciter les organisateurs et toutes les personnes qui se sont impliquées dans la préparation et la réalisation de la BROCANTE 2008. Cette année encore, c'est une réussite remarquable si l'on tient compte du nombre de participants et de personnes qui se sont déplacées. Un grand bravo aux associations de Maron.

Jean-Marie BUTIN

INFORMATIONS

URBANISME

La Meurthe et Moselle est l'un des 30 départements français affectés par l'aléa de retrait gonflement des argiles.
Ce phénomène ne met guère en danger la sécurité physique des citoyens et n'entraîne jamais une interdiction de construire.
Le commune de Maron est directement concernée par ce phénomène, la carte communale de cet aléa de retrait gonflement des argiles ainsi qu'un guide de recommandations destiné à prévenir dans l'habitat individuel les désordres consécutifs à l'aléa précité sont disponibles pour consultation en mairie.

Jean-Marie BUTIN

ENVIRONNEMENT

« Dépôts sauvages : Rappel »

L'article 4 du décret du 26 septembre 2002 pris en application de la loi du 8 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance concerne les dépôts sauvage. Il prévoit une amende de 2ème classe (entre 38 et 150 euros) pour « le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature que ce soit ». De plus, cette sanction est également étendue au non respect des horaires ou jours de collecte. Par ailleurs, lorsque le contrevenant a utilisé un véhicule pour déposer des déchets en dehors des emplacements autorisés, la sanction prévue est une amende de 5ème classe (entre 750 et 1 500 euros), avec possibilité de confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, y compris s'il s'agit d'un véhicule d'entreprise.

Exemple de ramassage d'un lendemain de week-end

Jean-Marie BUTIN

PAROLES DE JEUNES

Bilan de la réunion avec la mairie

Le vendredi 27 juin, il y a eu la réunion. Nous étions huit : Monsieur Jean –Marie Butin, Nicolas Voirand, Anne-lise Repelin, Claude Saunders, Pierre Simonin, Carl Mannebach, Paul Logallo, Loic Laprie.

Nous avons évoqué plusieurs thèmes :

Celui d'avoir un local (ou)

Gagner de l'argent pendant une brocante pour faire un voyage d'une journée(l'argent servirait à payer le bus)

Faire visiter Maron pendant la journée du patrimoine.

On pourrait travailler en association type AFR.

Se faire aider par l'AFR

Si quelqu'un veut nous rejoindre, il faut en parler à une des personnes qui était à la réunion.

Carl, Loic et Paul

A l'issue de cette première réunion, nous avons décidé ensemble :

- de l'insertion d'une **rubrique jeunesse** dans la **Dépêche.**

- d'une **rencontre** d'échange et de travail **mensuelle**, à savoir le **1er mercredi de chaque mois** à 18Hà la Mairie

Tous les jeunes Meulsons y sont invités.

A Bientôt.

Projet MEULSTOP

Nous savons par expérience que le covoiturage n'est pas facile à mettre en place et que faire du stop n'est pas toujours très rassurant.

Pour pallier ces inconvénients, l'idée d'un autocollant qui permettrait d'identifier à la fois transporteur et transporté (tous les deux habitants de Maron), à donné naissance au projet MEULSTOP.

Vous êtes intéressé par cette démarche et vous souhaitez vous y impliquer. Pour cela, il suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et le déposer en mairie avant le 24 octobre 2008.

En fonction du nombre de personnes intéressées, une réunion de mise en place du dispositif sera rapidement organisée.

Contacts : **Sylvie HUMEZ au 03.83.47.26.45**
Claude SAUNDERS au 03.83.47.91.62

.....

PROJET MEULSTOP

Nom :.....

Prénom : .....

Adresse : .....

Intéressé par le projet :

☐ comme automobiliste

☐ comme passager

Date : . . . . . .

Signature : . . . . . .

MADAME SIMONE MANGEOLLE

En 1989, Mr ROBERT, Maire sortant et tête de liste n'est pas élu. Le vote, des treize membres du premier conseil municipal issus des deux listes présentes aux élections, sept voix contre six, se porte en faveur de Madame Simone MANGEOLLE. A 59 ans elle devient la première femme Maire de MARON.

L'engagement pour sa commune chez cette femme énergique date de 1963. A cette époque, elle assiste aux réunions de l'Association du Conseil paroissial, sous l'égide des Familles rurales de Nancy, organisées par Mme DOYON. Un article sur l'inexistence des femmes aux élections des conseils municipaux déclenche un débat et sa prise de conscience, on ne parle pas encore de parité. Pour mémoire : la loi, dite sur la parité de juin 2000 et renforcée en 2007, ne concerne que les communes de plus de 3500 habitants.

En 1965, elle est élue conseillère municipale aux élections de MARON.
Rappelons que le 20 avril 1944, le gouvernement provisoire d'Alger sous la présidence du Général de Gaule donne le droit de vote aux femmes, et c'est en avril 1945 que des femmes votent et sont élues à des élections municipales.
Le Maire élu, Monsieur THEVENIN, lui confie les affaires sociales. Il ne se passe pas un jour sans qu'elle fasse un tour à la Mairie. Elle prend très à cœur sa mission : elle aime le contact avec les gens et écoute leurs problèmes et attentes… En 1970, elle créée l'Association Familiale, mais c'est un homme qui lui est préféré comme Président : les coutumes restent tenaces !
Malgré cela, elle met en place une Ruche pour garder les enfants pendant les vacances scolaires. Dans le presbytère les enfants sont accueillis par une monitrice diplômée et deux stagiaires dans trois pièces aménagées par des bénévoles et grâce aux dons de Mme COLIN résidant route de TOUL , le mari est marchand de bois à VILLERS LES NANCY.

Son premier mandat se termine en 1971. Durant près de vingt sept ans, elle persévère et se représente : cela vaut le coup de se battre pour ses projets. Les habitants lui témoignent leur confiance et la réélisent comme conseillère :

- en 1971 – 1977 avec pour Maire Monsieur BRION
- en 1977 avec Monsieur BRION réélu. Mais en 1978, il démissionne suite au mécontentement occasionné par la mise en place de panneaux d'interdiction de stationner dans le village.

En 1978 avec Monsieur COMMENVILLE qui lui succède. Mesdames CUREAU et DEVILLARD sont également élues et renforcent la présence féminine au sein de ce nouveau conseil municipal. Les affaires sociales leur incombent toujours.
en 1983—1989 avec Monsieur COMMENVILLE réélu - son premier adjoint est Monsieur ROBERT. Madame MANGEOLLE change de statut et devient deuxième adjoint : toujours du social mais en plus elle est chargée des écritures : les fichiers d'état civil et les extraits de naissance qu'il faut rédiger à la main en toutes lettres.
A cette époque, seul le maire et son premier adjoint perçoivent une indemnité de fonction : Monsieur ROBERT décide de partager la sienne avec Madame MANGEOLLE : il est important de rappeler cette décision personnelle.
Au décès de Monsieur COMMENVILLE, Monsieur ROBERT devient maire et Madame MANGEOLLE son premier adjoint. Les travaux d'assainissement de la rue de FLAVIGNY et de la rue de TOUL sont réalisés pendant ce mandat..

En janvier 1989, Mr ROBERT lui remet, en présence de ses adjoints : Mr THOUVENOT - Mr MUNIER et de son époux, la médaille des vingt ans pour services rendus à la communauté. A ce jour seul Mr THOUVENOT partage cette reconnaissance avec elle.

Pendant toutes ces années, Simone MANGEOLLE s'investit à fond et s'acquitte avec bonheur de sa tâche. Elle contribue à donner une autre image du conseil municipal. Très vite les habitants se sont habitués à sa présence et apprécient sa disponibilité.

Et puis il y a son élection comme Maire : elle n'a pas sollicité cette fonction, mais le vote des élus la désigne. Elle accepte l'honneur qui lui est fait. Notre village se démarque des douze autres avoisinants qui élisent des hommes…

Elle a conscience qu'être Maire c'est s'engager à faire changer les choses sans oublier de ménager les susceptibilités des uns et l'impatience des autres. Il faut se mettre au travail et prendre les décisions qui engagent sa commune.
C'est le maire qui propose l'ordre du jour lors du conseil municipal : pour qu'une proposition soit acceptée, la majorité, soit la moitié plus une voix, doit être atteinte. Les conseillers absents donnent procuration aux autres, et c'est la secrétaire de mairie qui de part son ancienneté et sa compétence assiste et tape le compte rendu de séance, alors que la tradition veut que cette tâche incombe au plus jeune des élus. De part son statut le maire est également officier de police et d'état civil. Une anecdote aujourd'hui la fait sourire et elle nous la raconte en y posant un regard emprunt d'indulgence, mais à l'époque il fallut y faire face. Pour la fête des « MAIS » : il s'agit de jeunes arbres en l'occurrence ici de Charmes que les jeunes gens installent contre le mur du domicile des jeunes filles à marier dans la nuit du 30 avril au 1er mai pour les honorer. Cette nuit est également mise à profit pour se défouler et effectuer un charivari : déplacement d'objets les plus divers : pots de fleurs, volets, portique, pile de bois… à chacun le lendemain de récupérer son bien. Cette fois-ci des plaisantins vont jusqu'à bloquer avec un tas de bois la rue de Toul, obligeant de ce fait, dans la nuit, un bus de ramassage d'ouvriers d'emprunter la ruelle de la Gare pour rejoindre l'usine de NEUVES MAISONS. Suite à une plainte, les gendarmes se déplacent et la réveillent à quatre heures du matin : il lui faut trouver rapidement des volontaires pour dégager la route. Beaucoup de bruit pour des fêtards mal canalisés. Dommage, aujourd'hui cette tradition a disparue…

Pendant son mandat, on dotera le village d'un blason.
Le conseil municipal et son Maire continue la mise en place de la canalisation des égouts de la Rue de NANCY - du cimetière jusqu'au numéro 117, Sente Hanrigot.
Très vite le problème d'approvisionnement d'eau, suite à l'extension du village et à la sècheresse de certains étés, se pose. Les avis divergent, les débats sont contradictoires. Malgré plusieurs solutions le statu quo est maintenu, chacun maintenant sa position. Une scission se crée parmi les élus.
En 1991, ceux-ci votent le regroupement de MARON aux communes avoisinantes pour rejoindre le district urbain de NEUVES MAISONS qui deviendra dans les années 2001-2002 la communauté de communes de MOSELLE ET MADON, soit aujourd'hui un regroupement au total de douze communes.
Mais contrairement aux autres villages, notre Maire n'est pas élue pour représenter les Meulsons au sein du district par les élus de la commune.

Elle préfère démissionner, car l'opposition est trop forte au sein du conseil municipal et la défiance s'installe : quatre conseillers la suivent dans sa démarche.

Aujourd'hui, c'est toujours la même femme dynamique, souriante et disponible. Elle ne regrette rien de cette tranche de vie. Elle nous rappelle aussi que c'est grâce à certains hommes qui ont su être attentif et accepter l'évolution de la condition féminine dans les années 60-70 que le changement fut possible, avec une pensée pour son époux, qui l'a toujours soutenue et poussée à s'investir dans la vie collective. Grâce à lui, à sa confiance et patience qu'il lui a toujours témoignées, elle a pu s'investir à fond dans son engagement.

Les époux MANGEOLLE – Claude et Simone -

Une personnalité politique sait qu'elle puise sa grandeur dans le fait qu'après avoir été élue, goûté à la popularité, s'être donnée sans compter à ses concitoyens, elle sera frappée un jour d'ostracisme. Il lui faudra admettre son éviction et laisser sa place à un nouvel élu.

J.A.L.E.M. Septembre 2008

« Préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent… »
« Ma différence loin de te contredire t'enrichit… »
« Derrière toutes victoires, derrière toutes défaites, il y a la vie… »

Antoine de SAINT EXUPERY

Les Amis du Lavoir

Le 15 août, les amis du lavoir ont installé « la couronne » de la halle du lavoir, résultat d'un an et demi de travail manuel des bois. Maintenant, le chantier continue dans l'atelier de la charpenterie, ruelle de la Gare, le dimanche matin à partir du 21 septembre 2008.

Ça sera long ! Mais nous exposerons chaque fois que possible les avancées.

N'hésitez pas à venir nous voir ! ! !

Les Amis du Lavoir

Activités 2008-2009

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Maron

Les activités ont repris le lundi 15 septembre.
Pour toutes les activités (qui se dérouleront à la Salle polyvalente « Les Bosquets »), l'adhésion à l'association est obligatoire (carte familiale et annuelle de 19,10 €). Pour 3 inscriptions par famille, 50 % de réduction sur l'activité la moins chère.

ATTENTION : Le calendrier des activités a été modifié par rapport à celui qui avait été distribué précédemment. Le cours d'éveil musical a été annulé et le cours d'éveil sportif pour les 5 - 6 ans aura lieu le lundi de 17h30 à 18h30.

	Pour les enfants		
	Activités	Jour, horaire	Tarif annuel
	Eveil sportif (reprise le 23 septembre)		
	5 - 6 ans	Lundi, 17h30 -18h30	102 €
	3 - 4 ans	Jeudi, 17h00 - 18h00	102 €
	Judo (prévoir également l'achat de la licence : 32 €)		
	6 - 8 ans	Mardi, 18h00 - 19h00	102 €
	8 - 10 ans	Mardi, 19h00 - 20h00 Vendredi, 18h00 - 19h00	138 €
	11 - 13 ans	Mardi, 19h00 - 20h00 Vendredi, 19h00 - 20h00	138 €
	Gym danse		
	6 - 8 ans	Mercredi, 10h00 - 11h00	102 €
	9 - 13 ans	Mercredi, 11h00 - 12h00	102 €
	Pour les adultes		
	Activités	Jour, horaire	Tarif annuel
	Poterie	Lundi, 14h00 - 17h00	102 € (inclus la terre, les outils et la cuisson)
	Marqueterie	Mardi, 14h00 - 17h30	18 €
	Gym tonique	Lundi, 19h30 - 20h30	102 €
	Gym d'entretien	Lundi, 20h30 - 21h30	102 €
	Yoga	Mercredi, 19h15 - 20h30	102 €
	Randonnée	Le 2ème jeudi de chaque mois ; rendez-vous à 14h00 place Charles de Gaulle	

Pour toutes les activités sportives, un certificat médical est obligatoire.

Les rendez-vous de la bibliothèque

Les salariées des bibliothèques en réseau de la CCMM ont profité de l'été pour réaménager la bibliothèque de Maron. Le secteur adulte a été remanié, grâce, entre autre, à l'ajout de trois étagères placées en étoile qui permettent de présenter les livres d'une manière plus aérée et de mieux les mettre en valeur. La zone des grands enfants et ados, sur la mezzanine, a également été réaménagée. Vous pourrez venir constater ces changements soit au moment des permanences ou bien au cours de l'un des rendez-vous proposés ci-dessous :

Horaires des permanences

Mardi : 17h00 à 18h30
Mercredi : 15h00 à 17h00
Vendredi : 17h00 à 18h30
Samedi : 10h30 à 12h00

Nous recherchons des bénévoles pour assurer les permanences de la bibliothèque. Si vous êtes intéressés, contacter Isabelle Conreaux au 03 83 47 64 91 ou bien venez nous voir au moment d'une permanence.

Petit déjeuner littéraire, le samedi 11 octobre à 9h30

Nous parlerons de Françoise Sagan et de Olivier Adam en compagnie de Céline Magron des bibliothèques en réseau de Moselle et Madon. Olivier Adam écrit des romans pour adultes et pour adolescents, les adolescents seront les bienvenus s'ils souhaitent se joindre à nous !

Veillée de lecture, le samedi 18 octobre à 20h00

Cette veillée aura pour thème : « l'humour ». L'humour sous toutes ses formes, humour noir, ironie, jeux de mots, histoires drôles, textes d'humoristes, récits burlesques, extraits de livres ... Venez écouter et pourquoi pas lire ou raconter des histoires qui vous font rire.

Exposition "les mots de la gourmandise" en octobre

On dit couramment "ne plus avoir un radis, pleurer comme une madeleine, faire bouillir la marmite". À l'aide de cette exposition, nous découvrons la source et la signification de ces expressions populaires et de bien d'autres.

Halloween, le vendredi 31 octobre

17h00 : Rendez-vous devant la mairie pour parcourir le village.
18h00 : après être allés faire leur chasse aux bombons, les enfants pourront se retrouver à la bibliothèque où des sorcières leur conteront des histoires de fantômes et de sorcières.
20h00 : bienvenus aux ados ! Vous pourrez vous raconter des histoires terrifiantes et jouer au jeu du loup-garou.

Jeux de société pour enfants, les mercredis 18 février et 15 avril à 16h30

Le deuxième mercredi des vacances de février et d'avril, les enfants, petits et grands, sont invités à venir jouer à la bibliothèque. Vous pouvez apportez l'un de vos jeux pour le faire découvrir aux autres ou bien jouer avec les jeux qui seront présents.

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Maron

Jeux de société
Adultes et enfants

Dimanche 23 novembre 2008, 14h00

Découvrir de nouveaux jeux, faire découvrir ses jeux préférés, jouer entre adultes pendant que les enfants jouent entre enfants ou bien jouer avec les enfants… tout sera possible le dimanche 23 novembre à partir de 14h00 dans la salle polyvalente de Maron.

Saint Nicolas

Samedi 06 décembre 2008

Rendez-vous à 15h30, place Charles De Gaule pour partir à la rencontre de saint Nicolas. Nous nous retrouverons ensuite dans la salle polyvalente à 16h00 pour un chocolat chaud et de la brioche ; goûter qui sera suivi d'un spectacle.

Bélier - Meulson

L'Association le BELIER MEULSON vous connaissez ?

Cette association gère la cantine des écoles maternelle et primaire de MARON et SEXEY, les mercredis récréatifs, les centres aérés, les camps ados …

4 personnes sont employées par l'association.

Elle est dirigée par un conseil d'administration, un bureau (comprenant un président, un trésorier, un secrétaire,… ce sont tous des parents bénévoles), les directrices des 2 écoles et 4 élus issus des deux communes.
Le BELIER MEULSON souhaite ouvrir ses portes à d'autres personnes qu'aux parents des enfants. Car jusqu'à présent sauf cas particulier des élus et des écoles, seuls les parents pouvaient être membres de l'association.
Maintenant l'association souhaite accueillir des volontaires qui veulent offrir un peu de leur temps libre

Pour y faire quoi ?

- Aider les salariés à l'accueil des enfants à la garderie le soir ou le matin.
- Donner un coup de main à la cantine pour le service de midi, ou à la vaisselle.
- Accompagner les enfants sur une sortie.
- Adhérer au conseil d'administration de l'association.
- Participer aux réunions de commissions qui permettent à l'association de fonctionner.

Cela vous intéresse, mais vous avez peur de vous retrouver avec « un fil à la patte » !
Pas du tout… Les modalités de participation sont claires, vous pouvez voir de quoi il s'agit, faire un essai.
Vous ne disposez que d' 1 heure par mois, pourquoi pas ?
Nous sommes preneurs. Vous vous proposez de faire plus ! C'est encore mieux.
Venez poser toutes les questions que vous souhaitez, nous serons ravis d'y répondre.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 18 novembre 2008 à 20h30 à la salle paroissiale de SEXEY aux Forges, venez nous rencontrer.

Bélier - Meulson

Cantine & Garderie Périscolaire 2008 / 2009

Nous vous rappelons que les services de la cantine garderie et CLSH ne sont accessibles qu'aux adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2008 / 2009 (seuls les enfants des familles adhérentes sont couvertes par l'assurance de l'association—l'adhésion permet également de profiter des réductions d'impôt en vigueur). Les cartes (renouvelables au 1er septembre de chaque année) sont en vente au prix de 10 € par famille auprès des mairies de Sexey-aux-Forges et Maron, ainsi qu'au bureau de poste de Maron.

LA GARDERIE—33 € la carte de 15 heures (soit 2.20 € l'heure)

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.
La garderie se déroule dans la salle polyvalente de Maron. Les enfants scolarisés à Sexey-aux –Forges sont acheminés par le bus scolaire. Les cartes sont à acheter auprès des mairies de Sexey ou Maron (ou à la poste de Maron).
Les entrées et sorties s'effectuent : Lundi matin et vendredi soir dans la salle des combles. Lundi soir, vendredi matin, mardi et jeudi toute la journée dans la grande salle.

LA CANTINE—6.20 €le repas (comprenant les 2 heures de garderie)

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h15 à 13h15.
La cantine se déroule dans la salle polyvalente de Maron. Les enfants scolarisés à Sexey aux Forges sont acheminés par le bus du SIS.
Les tickets sont à acheter auprès des mairies de Sexey ou Maron ou à la poste de Maron.

LES MERCREDIS RECREATIFS—10 € la 1/2 journée—15 € la journée

Il conviendra de rajouter la somme de 0.10 € ou de 0.20 € par 1/2 journée, et de 0.20 € ou de 0.40 € par journée à ce tarif de base suivant votre quotient familial (forfait imposé par la CAF). Pour les extérieurs se renseigner auprès de notre directrice.

Mercredis récréatifs par 1/2 journée ou journée complète sont proposés aux enfants. Les inscriptions doivent se faire au plus tard le mercredi de la semaine précédente. Les repas sont tirés du sac (s'adresser à l'équipe d'animation pour plus de renseignements). Une facture mensuelle spécifique est émise pour chaque famille. Accueil des enfants à partir de 8h00 (accueil possible à 7h30 sur réservation auprès des animatrices jusqu'au mardi 18h30.

Nous espérons que ces propositions répondront à vos besoins et attentes. Sachez que le « Bélier-Meulson » est une association loi 1901, gérée par des bénévoles à l'exception des animatrices professionnelles pour l'encadrement des enfants. Chaque parent adhérent est invité à venir s'exprimé lors de l'Assemblée Générale annuelle. Les bonnes volontés sont également les bienvenues pour prendre part au Conseil d'Administration.

Assurance : Nous rappelons également l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance pour couvrir les dommages corporels auxquels sont exposés les enfants pendant les activités de l'association. En effet, la responsabilité civile ne couvre que les dégâts occasionnés par l'enfant à un tiers et non ses propres dommages.

Bélier - Meulson

MERCREDIS RECREATIFS
« Programme des activités »

	DATE	MATIN	APRES-MIDI
Septembre	2	Dessine moi le paon	Jeux d'eau ou de sumo
	9	La nature en miniature	Promenade aux étangs de Chaligny (s'il pleut création de mobiles pieuvres)
	16	Dépliant de photos et scrapbooking	Sortie vélo pour les grands et parcours vélo pour les petits sur le terrain
	23	Presse papier tortue	Jeux d'adresse et d'équilibre
	30	Champignons friandises	Sortie au muséum aquarium de Nancy
Octobre	1	Magie plastique	Divers jeux de société (médiathèque)
	8	Perroquet peint	Sortie en forêt (les feuilles mortes)
	15	Décorations d'halloween	
	22	Fantômes imprimés	Cocktail et bal des sorcières
Novembre	12	La boite magique	Jeu de balle
	19	Dessins grattés	Poisson argenté
	26	Pancarte de porte	Sortie piscine
Décembre	3	Décorations de Noël	
	10	Fabrication de cartes de voeux	Mosaïque

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h et le départ entre 17h et 18h30 (départ à 12h et accueil jusqu'à 14h en cas d'inscription à la demi-journée). Les inscriptions se font au plus tard le mercredi de la semaine précédente durant les heures de garderie ou au 06-28-08-04-98.

Il n'y a pas de service de cantine le mercredi donc veuillez apporter un repas que nous pourrons faire réchauffer (sauf les derniers mercredis de chaque mois, apporter un repas froid).

Lors des sorties piscines, les enfants ne venant que l'après-midi devront arriver au plus tard à 13h30 et ne pourront rentrer chez eux qu'à partir de 17h20.

Environnement

Les nouveaux monstres !

Comme vous l'avez sans doute remarqué, il n'y a pas eu de collecte des objets encombrants cette année.

Pourquoi ?

La communauté de communes Moselle et Madon a remplacé le mode de collecte en regroupement sur les trottoirs par un service personnalisé à domicile après prise de rendez-vous par téléphone.

Les déchets collectés seront triés à leur arrivée en déchèterie et pourront être valorisés au lieu d'être systématiquement dirigés vers l'enfouissement comme auparavant avec l'ancien mode de collecte.

Pour qui ?

Le ramassage sur appel est destiné prioritairement aux habitants du territoire qui présentent des grandes difficultés de mobilité, en raison de leur état de santé ou de leur âge.

Bien sûr, ce service est élargi aux usagers sans véhicule ou possédant un véhicule non adapté. N'hésitez pas à nous téléphoner pour nous exposer votre cas.

Comment faire ?

Il suffit tout simplement de téléphoner au 03 83 50 92 54 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de préciser la nature et le volume de vos déchets.

Un rendez-vous vous sera fixé pour l'enlèvement de vos monstres.

Renouvellement des sacs poubelle

Vous pouvez vous réapprovisionner gratuitement en sacs jaunes, au pôle technique Moselle et Madon, ZI Louis Pasteur, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ou en vous rendant à votre mairie.

Plan d'accès du pôle technique :

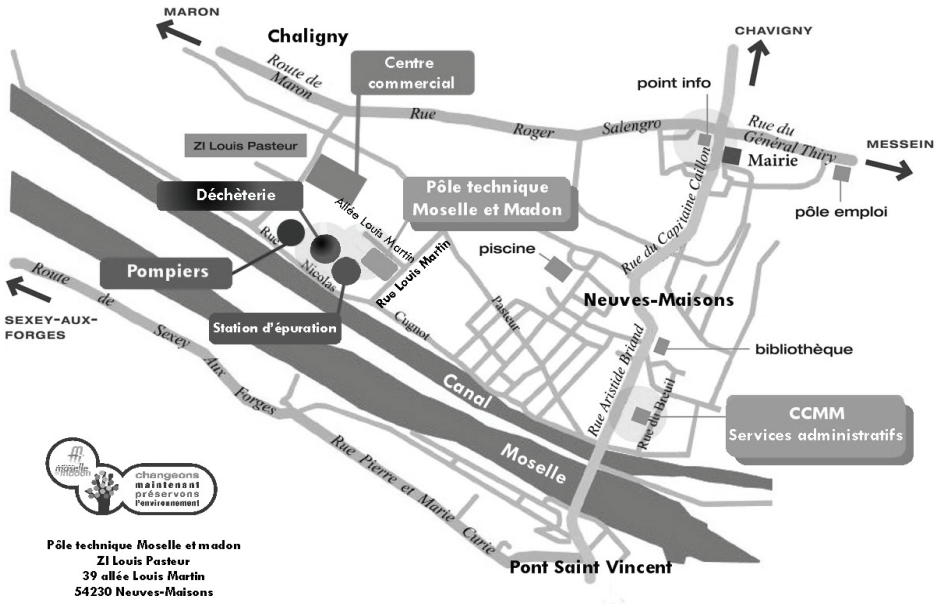

Pôle technique Moselle et madon
ZI Louis Pasteur
39 allée Louis Martin
54230 Neuves-Maisons

A.C.C.A

L'Association Communale de Chasse Agréée de Maron (A.C.C.A) vous communique son calendrier de chasse en battue pour la saison 2008/2009.

Ces battues se dérouleront aux dates indiquées uniquement de 8h à 12h30 su samedi 18 octobre 2008 au samedi 28 février 2009.

Le lieu de la battue sera balisé par des pancartes « CHASSE EN COURS » mises en place sur les principaux chemins communaux.

Pour la sécurité de tous, merci de bien vouloir respecter ces indications.

En outre, si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas de faire le 03.83.47.42.39.

Le Président,
Pierre THOUVENOT

2008		
SAMEDI	DIMANCHE	JEUDI
OCTOBRE	**OCTOBRE**	**OCTOBRE**
18.10.08	19.10.08	/
25.10.08	26.10.08	30.10.08
NOVEMBRE	**NOVEMBRE**	**NOVEMBRE**
/	02.11.08	/
08.11.08	09.11.08	/
15.11.08	16.11.08	/
22.11.08	23.11.08	27.11.08
29.11.08	30.11.08	/
DECEMBRE	**DECEMBRE**	**DECEMBRE**
06.12.08	07.12.08	/
13.12.08	14.12.08	18.12.08
20.12.08	21.12.08	/
27.12.08	28.12.08	/
2009		
SAMEDI	DIMANCHE	JEUDI
JANVIER	**JANVIER**	**JANVIER**
03.01.09	04.01.09	/
10.01.09	11.01.09	/
17.01.09	18.01.09	22.01.09
24.01.09	25.01.09	/
31.01.09	/	/
FEVRIER	**FEVRIER**	**FEVRIER**
/	01.02.09	/
07/02/09	08.02.09	12.02.09
14.02.09	15.02.09	/
21.02.09	22.02.09	26.02.09
28.02.09	/	/

Rallye Musical 2008

C'est avec grand plaisir que la Communauté de Commune Moselle et Madon, l'Association Roues Libres et leurs partenaires vous invitent :

Le DIMANCHE 12 OCTOBRE de 14H à 20H à Maron et Sexey-aux-Forges

Au programme :

Concerts avec : La Boîte à Lumé et Acoustik Trio
La Boîte à Lumé est un jeune groupe Néodomien aux accents chanson, ska, musique festive. A découvrir. Accoustik Trio est composé de trois musicien aguerris : Carine au violon, Gilles aux guitares et Alain à la contrebasse. Le groupe qui fait la part belle au swing et à l'improvisation oscille entre standards du Jazz, blues, jazz manouche et bossa.

Spectacle avec : La compagnie Les Pieds dans la Lune « Y'a quequ'chose qui clenche »
« Y'a quequ'chose qui clenche » est un spectacle théâtral muet, mordant et drôle où le grinçant du monde se mélange au grincement des portes qui n'osent plus s'ouvrir, où la poésie et la rire chassent cette drôle de solitude dont on n'ose plus sortir.

Scène ouverte avec : La compagnie L'Etoile et la Lanterne « Auberge de la parole »
L'auberge de la parole est une scène itinérante ouverte aux conteurs, parleurs, poètes, musiciens, comédiens, chanteurs ... Conseillée aux amateurs, timides, professionnels, jeunes et anciens, enfin tous ceux que le plaisir simple du partage des expressions anime. Un moment convivial pour se rencontrer et se raconter.

Horaires :

La boîte à Lumé : 14H / salle polyvalente de Maron
L'auberge de la Parole : 15H / salle polyvalente de Maron
Acoustik Trio : 17H et 18H30 / salle polyvalente de Sexey-aux-Forges
Y'a quequ'chose qui clenche : 17H30 / salle polyvalente de Sexey-aux-Forges

Infos pratiques :

Tous les spectacles sont gratuits !
Spectacles tout public
Attention : Nombre de spectateurs limités
Buvette sur place
Salle polyvalente de Maron : Place Charles de Gaulle - 54 230 MARON
Salle polyvalente de Sexey-aux-Forges : 1 rue de Pont-Saint-Vincent - 54 500 SEXEY-AUX-FORGES

Contacts : point info Moselle et Madon : 03.83.47.84.11 / www.cc-mosellemadon.fr

Les Partenaires :

Le Conseil Général de Meurthe et Moselle, Le Pays terres de Lorraines, L'EPCI de Colombey-les-Belles, La Commuanuté de Communes Moselle et Madon, Les communes de Maron et Sexey-aux-Forges, L'association Roues Libres, Le Comité des fêtes de Maron, le foyer rural de Sexey-aux-Forges, Radio déclic, L'association DBDC.

Course de côte

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé la seconde édition de la course cycliste contre la montre de la côte de Maron, côte classée en catégorie 4 du Tour de France 2005.

64 participants (contre 47 en 2007) étaient inscrits au départ, départ qui avait lieu devant le restaurant Le Caro-loup. L'arrivée se déroulait devant un autre restaurant le Crocodile.

Cette édition 2008 était parrainée par Pascal Lance et Christophe MANGIN.

Le record de la course détenu par Benjamin Hochstrasser de Golbey en 8 minutes et 41 secondes a été battu par Cédric GOUA âgé de 19 ans et membre du club sportif de Yutz en Moselle. Il a terminé sa course en 8 minutes et 28 secondes.

Quatre femmes participaient à la compétition. Elles ont reconnu la difficulté du parcours.

Pour Maron, un seul représentant, Alexandre SIMON, qui pris le départ malgré une entorse à la main.

La remise des prix a eu lieu en présence de Jean-Christophe RINCENT, Président du club « Avenir Cycliste de Villers-les-Nancy » et des représentants des deux municipalités. Villers-les-Nancy était représentée par Madame Hermouet-Pajot, adjointe aux sports et à la jeunesse.

Edmond GARBO

Boulangerie PICOT

Dans les locaux réaménagés totalement, lumineux et chaleureux, Monsieur et Madame PICOT ont inauguré la nouvelle boulangerie de notre village le vendredi 12 septembre 2008.

En cadeaux de bienvenue chaque client a reçu ce jour là, une baguette.

Nous souhaitons la bienvenue et une grande réussite à Véronique et Christian PICOT.

<u>Rappel des horaires d'ouverture :</u>

En semaine de 6h30 à 12h30 et de 16h à 19h
Fermée le mardi
Dimanche de 7h à 13h
Tél : 03.83.47.51.23

Edmond GARBO

Les restaurants

RESTAURANT « Le Crocodile »

RESTAURANT « Le Caroloup »

CAFE - RESTAURANT « L'Estaminet »

- Repas de famille
- Plats préparés à emporter sur commande
- Spécialités : poissons en gelée, tourtes Lorraines, tourtes grenouilles, bourguignon, civet, coq au vin, etc ...

Ouvert tous les jours, sauf le mercredi.

Téléphone : 03.83.51.44.61 ou 06.33.30.93.88

Co-voiturage

Nicolas, 19 ans, lycéen à DOMBASLE, cherche à pratiquer le co-voiturage entre MARON et NANCY GARE pour train à 7h30.
Faire proposition au **06.13.71.10.45** ou s'adresser directement **3 ruelle de la Gare à MARON**.

Baby-sitting

Morgane VION, titulaire du Brevet National de Secourisme (BNS), cherche enfants à garder. Elle est disponible en soirée et les week-end.

Téléphone : 03.83.47.77.71 ou 06.19.04.29.56

Civisme *: « Nos Amis Canins »*

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur le territoire communal.

L'article 30 du Code Pénal précise que les animaux doivent être attachés de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident.

Tout chien errant sur le territoire de la commune sera mis en fourrière animale au frais du propriétaire.

D'autre part, les déjections de nos compagnons canins ne sont pas tolérables sur le domaine public. Il incombe aux propriétaires de chiens de laisser les trottoirs et autres lieux de passage propres.

Pierre SIMONIN

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23
Responsable de la publication : Jean - Marie BUTIN
Comité de rédaction : Edmond GARBO - Marina CHARRIER-GROJEAN - Aldo DE ZAN
Aïcha MOHRAZ - Claude SAUNDERS - Nicolas VOIRAND
Edith MUNIER